



Concours interne du Capes et Caer - Capes

Section sciences de la vie et de la Terre

Programme de la session 2016

Le programme du concours est fondé sur celui des enseignements de SVT et des enseignements interdisciplinaires auxquels les SVT participent, de la 6^e à la terminale (textes en vigueur pour l'année en cours). Le niveau de connaissances attendu est celui de la licence (L3), nécessaire pour assurer une bonne maîtrise des objectifs et dominer les contenus des programmes dans leurs dimensions scientifiques, pédagogiques et éducatives, en sciences de la vie comme en sciences de la Terre.

Dans le champ des grands concepts scientifiques, le candidat devra être capable de montrer qu'il a compris les relations entre les différentes disciplines des sciences de la vie et des sciences de la Terre.

Les connaissances de physique, de chimie et de mathématiques nécessaires pour traiter les programmes de sciences de la vie et de la Terre doivent être maîtrisées, qu'il s'agisse d'enseignement des SVT ou d'enseignements de SVT dans un cadre plus large (enseignements d'exploration, enseignement de CBSV, ...). Des acquis d'autres disciplines peuvent aussi être mobilisés.

Le candidat, au-delà des connaissances scientifiques, doit avoir compris ce qu'est le savoir scientifique, son mode de construction et son évolution au cours de l'histoire des sciences. On attend du candidat qu'il sache montrer en quoi l'histoire de l'élaboration d'une connaissance scientifique, celle de sa modification au cours du temps, sont des moyens utiles pour comprendre la nature de la connaissance scientifique et son mode de construction, avec ses avancées et éventuelles régressions.

Il est attendu du candidat qu'il soit en mesure de montrer comment l'enseignement des SVT contribue à :

- l'acquisition de la culture scientifique et des modes de raisonnement qui y sont associés (démarches scientifiques)
- la maîtrise des langages et des moyens de communication scientifique (textes, images, graphiques);
- la maîtrise des technologies de l'information et de la communication et leur intégration dans les pratiques pédagogiques ;
- l'acquisition de compétences sociales et civiques (particulièrement dans les domaines de la santé et de l'environnement);
- le développement de l'initiative, de l'autonomie, de l'esprit critique.

Le candidat aura repéré le rôle de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre dans l'acquisition, par les élèves, des diverses compétences du socle commun de connaissances et de compétences. D'autre part, le candidat aura également porté une réflexion lui permettant d'envisager la contribution des SVT à l'enseignement moral et civique, ainsi qu'aux différents parcours éducatifs. En vue d'une contribution à l'orientation des élèves, le professeur de SVT s'est notamment renseigné sur la diversité des métiers en relation avec les Sciences et les façons d'intégrer cette dimension dans son enseignement.

Le candidat aura repéré son rôle dans le cadre de l'accompagnement personnalisé des élèves au collège comme au lycée ; il sera capable de décrire des situations d'accompagnement adapté à la diversité des besoins avérés des élèves.

Dans une perspective éducative, au sein d'une équipe, le candidat saura montrer comment il participe au projet de l'établissement et à la déclinaison des orientations de l'éducation nationale.

D'autre part, dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, les thématiques liées à la laïcité et à la transmission des valeurs républicaines au cœur de l'École trouvent toute leur place dans les épreuves orales d'admission des concours de recrutement des enseignants du second degré.

Enfin, tout candidat se doit de connaître les modalités et la nature des sujets des épreuves d'examen : DNB et Baccalauréat (épreuves écrites, ECE, TPE), tant dans les filières S que dans les filières L et ES, ainsi qu'en STL CBSV.